

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Art L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 27 mai 2008 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 h30 précises du soir

Le Secrétaire,

Le 19 mai 2008
Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 22 avril 2008: Approbation
2. Compte de la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis: Exercice 2007: Approbation
3. Compte de la Fabrique d'Eglise de Villers-Lez-Heest Exercice 2007: Approbation
4. Compte de la Fabrique d'Eglise de Warisoulx: Exercice 2007: Approbation
5. Finances communales: Demande d'emprunts pour financer divers travaux et acquisitions: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
6. Asbl Inter-Environnement Wallonie: Octroi d'un subside: Décision
7. Service des travaux: Achat de matériel de signalisation et de barrières NADAR: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
8. IDEFIN: Fourniture d'électricité et de gaz: Renouvellement de la participation de la Commune à la centrale de marchés: Décision
9. INATEL: Gestion du patrimoine issu de la cession de l'activité de câblodistribution: Décision

10. Administration communale: Sauvegarde des données informatiques: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
11. IDEG: Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2008: Projet Netwal: Approbation
12. IDEFIN: Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2008: Modification des statuts: Approbation
13. INASEP: Contrats tant d'étude que de coordination sécurité et santé relatifs à l'aménagement de trottoirs: Section de Meux: Approbation
14. INASEP: Contrats tant d'étude que de coordination sécurité et santé relatifs au lotissement d'une parcelle de terrain: Section d'Emines: Approbation
15. Patrimoine communal: Campagne d'essais géotechniques : Section de Rhisnes: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
16. Patrimoine communal: Aménagement d'une crèche: Section d'Emines: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
17. Restructuration des services incendie: Création d'une zone unique en province de Namur: Motion de refus: Approbation

HUIS-CLOS:

18. Enseignement: Démission d'une institutrice primaire définitive à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
19. Enseignement: Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un maître spécial de religion protestante définitif à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère: Décision
20. Enseignement: Pause carrière à mi-temps dans le cadre d'un congé parental: Modification de la durée: Décision
21. Enseignement : Demande de pause carrière à mi-temps dans le cadre d'un congé parental : Décision.
22. Enseignement : Demande de pause carrière à mi-temps dans le cadre d'un congé parental : Décision.
23. Enseignement : Demande de pause carrière à mi-temps: Décision.
24. Enseignement : Demande de pause carrière à temps plein: Décision..

Commentaires

11. /

2.

	Compte 2006	Budget 2007	Compte 2007
Recettes	20.473,99€	16.240,74€	19.085,60€
Dépenses	13.429,59€	16.240,74€	14.041,52€
Boni	7.044,40€	0	5.044,08€

3.

	Compte 2006	Budget 2007	Compte 2007
Recettes	21.176,19€	26.824,69€	29.625,41€
Dépenses	16.188,55€	26.824,69€	24.687,60€
Boni	4.987,64€	0	4.937,81€

4.

	Compte 2006	Budget 2007	Compte 2007
Recettes	26.577,01€	21.157,43€	21.070,88€
Dépenses	14.449,90€	21.157,43€	17.034,02€
Boni	12.127,11€	0	4.036,86€

5.

Date du Conseil	Montant	Objet	Durée (année)
25/09/2007	37.407,15€	Achat et placement de ralentisseurs de trafic	10
27/12/2007	1.100.000,00€	Construction de la bibliothèque-ludothèque	20
27/12/2007	20.786,19€	Remplacement de la chaudière de la salle de Rhisnes	20
27/12/2007	9.445,83€	Remplacement de la chaudière de l'école de Warisoulx	20
14/02/2008	60.000,00€	Octroi d'un subside au tennis club de Rhisnes pour son club house	20
04/12/2007	28.270,44€	Fourniture et pose de menuiseries à la salle La Ruche de Saint-Denis	20
25/09/2007	7.765,03€	Remplacement de la chaudière au tennis de table de Rhisnes	20
24/04/2007	48.792,16€	Construction du préau de l'école communale de Meux	20
Séance future	14.495,80€	Acquisition d'un pavillon modulaire pour l'école de Saint-Denis	20

6. Le 27 mars 2007, le Conseil acceptait d'accéder à la requête de l'ASBL Inter-Environnement Wallonie relative à l'octroi d'un subside de 0,03€ par habitant bruyérois pour l'année 2007 au titre de soutien de ses actions de terrain.

Pour rappel, cette association rassemble 146 associations wallonnes actives dans le domaine de l'environnement, de la conservation de la nature et, plus largement, du développement durable.

Ses missions de service concernent tant une sensibilisation des associations de défense de l'environnement et des citoyens, que la participation dans les commissions consultatives initiées par la Région wallonne.

Relais entre la population et les pouvoirs publics, elle contribue à améliorer les conditions de dialogue, à créer des formes de partenariat, à résoudre ou à dépasser des conflits, à intégrer des problèmes locaux dans un contexte global dont l'analyse permet de dégager de vraies et efficaces solutions.

En contrepartie de sa contribution, la Commune bénéficiera d'une très large information sur les grandes questions environnementales, de formations spécialisées pour ses agents, d'interventions structurées dans

la résolution de conflits locaux et d'un soutien dans la défense d'intérêts légitimes ainsi que dans la mise en place d'agenda 21 local.

7. Le 29 mai 2007, le Conseil décidait d'acheter divers panneaux de signalisation et barrières NADAR ainsi que des lampes clignotantes afin de sécuriser, au travers de l'Entité, les entrées et sorties de 25 voiries qui étaient transformées pendant la période des vacances estivales en « zone 30 ».

Les voiries placées sous ce statut se dénommaient :

*section de Bovesse :	rue du Moulin rue de Murette
*section d'Emines :	rue de la Laderie rue Trieux des Gouttes rue du Hazoir rue Trieux des Frênes
*section de Meux :	rue de la Motte rue de Liernu rue du Warichet rue Janquart rue de la Ridale rue Saint-Sauveur
*section de Rhisnes :	rue aux Cailloux rue des Chômeurs rue de Saint-Denis chaussée de la gare
*section de Saint-Denis :	rue du Try rue des Spynées rue du Trenoy rue du Surtia rue de Beaufaux
*section de Villers-Lez-Heest :	rue des Laderies rue Pommelée Vache place de Villers
*section de Warisoulx :	rue du Bailli rue de la Brasserie

Aujourd'hui, non seulement le renouvellement de cette opération est envisagé mais son amplification est également d'actualité pour la rue de Bovesse à Bovesse, pour les rues de Sclef, des Closières et des Bailleries ainsi que pour le sentier Betoïn à Meux, pour les rues de la Station et Bonwez à Rhisnes, les rues des Laderies et de la Pommelée Vache ainsi que la place de Villers à Villers-Lez-Heest, pour les rues du Bailli et de la Brasserie à Warisoulx.

Pareille extension est toutefois subordonnée à l'acquisition de matériel supplémentaire.

Le devis estimatif avoisine 8.300€ TVAC

Mode de marché : procédure négociée.

8. Le 27 février 2007, le Conseil s'est prononcé en faveur d'une centralisation, au sein de l'intercommunale IDEFIN, de ses achats d'électricité et de gaz.

Le premier marché de ce groupement arrivera à son terme le 31 décembre 2008.

Aussi, aujourd'hui, se pose la question de l'adhésion de la Commune de La Bruyère à un éventuel second marché qui débiterait donc le 1^{er} janvier 2009 sous les réserves d'une part d'un taux de participation égal au minimum à trois quarts du volume du marché actuel et d'autre part, d'un profil de consommation suffisamment varié de manière à améliorer le diagramme de charge de l'ensemble des adhérents et de la sorte, d'augmenter les chances d'obtenir de meilleurs prix d'autant que les frais générés par cette deuxième opération seraient très nettement limités.

Force de rappeler que les associés dans cette démarche ont pu bénéficier d'avantages non négligeables grâce à leurs achats groupés d'énergie.

En effet, sur la durée du contrat, ils ont obtenu une ristourne de $\pm 12\%$ pour le gaz et l'éclairage public, de 23% pour l'électricité basse tension, et de 10% pour la haute tension.

De plus, dans le cadre de la fourniture basse tension, l'adjudicataire a livré 100% d'énergie verte sans générer de surcoût de sorte qu'au-delà du gain économique, existe un succès écologique.

9. Suite à la cession de l'activité de câblodistribution de l'intercommunale INATEL, chaque pouvoir public associé dans cette dernière est appelé à participer à l'affectation du produit de ladite cession au prorata de son nombre de parts.

Trois alternatives sont proposées et il appartient au Conseil de porter son choix sur l'une d'entre elles pour le montant lui dévolu à savoir pour la Commune de La Bruyère 384.578,50€.

10. En juin 2004, une convention a été passée entre la Société Norm Action et la commune de La Bruyère en vertu de laquelle la première s'engageait à sauvegarder les données informatiques de l'ensemble des services administratifs de la seconde, et à les stocker sur de puissants serveurs d'IBM. Cette collaboration prend contractuellement fin en juin 2008 de sorte qu'il s'impose de lancer une nouvelle procédure de marché public afin de pouvoir continuer à bénéficier de pareil service, après cette date, auprès du fournisseur actuel ou d'un concurrent.

Le devis estimatif se compose de frais d'installation et d'activation (1300€ en 2004) ainsi que d'un loyer mensuel (182€ en 2004).

Il est proposé de limiter la durée du nouveau contrat à un an au vu de l'expérience vécue et de réinterroger ce secteur d'activité chaque année.

Mode de marché : procédure négociée.

11-12 : /

13-14 : Dans le cadre de l'affiliation de la Commune au bureau d'études de l'INASEP, il est envisagé de confier aux techniciens de celle-ci non seulement l'examen de différents projets et la rédaction du cahier spécial des charges y afférents, mais également la direction et la surveillance des chantiers dont question. Par ailleurs, la coordination en matière de sécurité et de santé leur incombera également lorsqu'elle s'imposera légalement.

Les dossiers concernés sont l'aménagement de trottoirs à Meux rue du Chainia et le lotissement d'une parcelle de terrain à Emines, rue de Vedrin.

15 : Le plan triennal 2007-2009 comprend la rénovation de la rue de Saint-Denis à Rhisnes.

Afin d'obtenir une estimation plus précise de ce futur chantier, une campagne d'essais géotechniques est programmée.

Le devis estimatif s'élève à $\pm 3.300\text{€}$ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

16 : Il est envisagé de transformer en crèche les modules placés dans la cour de l'école communale d'Emines. Ce changement d'affectation nécessite la réalisation de divers aménagements intérieurs.

Le devis estimatif s'élève à $\pm 12.700\text{€}$ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

17 : Le Ministre fédéral de l'Intérieur souhaite une réforme des services incendie avec éventuellement la possibilité de créer un zone unique de secours en province de Namur.

Les Bourgmestres des communes d'Andenne, Assesse, Eghezée, Fernelmont, Gembloux, Gesves, La Bruyère, Namur, Ohey et Profondeville refusent d'envisager pareille éventualité et souhaitent la mise en place de zones à dimension plus humaine notamment.

Il est demandé aux différents conseils communaux d'appuyer la position de ces premiers mandataires par le biais du vote d'une motion en ce sens.